

sité de Denver a plaidé pour l'universalité de l'Organisation dans ces termes :

« Il est hors de doute que cette tendance vers l'universalité est salutaire; en vérité, elle est essentielle à une organisation qui doit surtout refléter l'état du monde réel et harmoniser les politiques des nations. Cette principale différence entre les Nations Unies et les organismes ou accords régionaux comme l'OTAN ou le Pacte de Varsovie échappe parfois aux critiques des Nations Unies. L'Organisation existe pour refléter la diversité du monde actuel, y mettre de l'ordre, lui faire entendre raison et motiver un intérêt commun. Si elle ne reflétait qu'une partie ou l'autre des problèmes du monde, elle n'accomplirait plus sa tâche véritable. »

Malheureusement, le principe de l'universalité ne ralliait pas l'unanimité. Comme nous le verrons, certains pays dont la politique, nationale ou étrangère, avait fait l'objet de condamnations sévères de la part des autres membres furent menacés d'expulsion.

À sa fondation, en 1945, l'Organisation des Nations Unies comptait cinquante et un membres. Ce nombre augmenta progressivement et fut porté à soixante en 1950. Avec la « guerre froide », il n'y eut pas de nouvelle admission jusqu'en 1955, année où le Canada prit l'initiative de parrainer une résolution tendant à mettre fin à cette impasse. Pendant cette période d'immobilisme, l'Union soviétique avait opposé son veto aux demandes de quatorze candidats que les membres non communistes considéraient favorablement. En revanche, les sept candidats appuyés par l'U.R.S.S. n'avaient pu obtenir les sept voix nécessaires des membres du Conseil de sécurité. En gros, le Canada proposait que tous les États ayant fait acte de candidature, à l'exception des États divisés de la Corée et du Vietnam, soient admis simultanément. Puisque tout devait d'abord passer par le Conseil de sécurité, la délégation canadienne, avec vingt-sept autres membres, présenta un projet de résolution demandant au Conseil d'exa-